

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

ID.: 074-200011773-20231107-BC_2023_0094-DE

OBJET :

Séance du : 7 novembre 2023

Autorisation de
signature des
accords-cadres

Convocation du : 31 octobre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

relatifs à la fourniture et à la livraison

Président de séance : Gabriel DOUBLET

d'équipements de
précollecte des

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

déchets alimentaires
pour l'agglomération
d'Annemasse

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

N° BC_2023_0094

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe ;

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 24 juillet 2023 par l'envoi d'un avis de publicité au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur d'Annemasse Agglo en vue de la passation de marchés pour la fourniture et la livraison d'équipements de précollecte des déchets alimentaires pour l'agglomération d'Annemasse.

Les prestations sont dévolues en 2 lots :

Lots	Désignation
01	Fourniture, livraison, installation et maintenance d'abri-bacs
02	Fourniture et livraison de bioseaux et de sacs kraft

La consultation doit aboutir à la conclusion d'un accord cadre à bons de commande avec un maximum d'une durée de 4 ans, à compter de la date de notification du contrat.

Les montants minimum-maximum de commandes sur la durée pour chacun des accords-cadres sont fixés comme suit :

Lots	Minimum HT	Maximum HT
01	100 000,00 €	300 000,00 €
02	40 000,00 €	130 000,00 €

Initialement prévue au 31 août 2023, la date limite de réception des offres a été repoussée au 25 septembre 2023 à 23h00.

A cette date, 12 plis ont été réceptionnés dans les délais impartis.

Les plis ont été ouverts et les pièces relatives aux candidatures ont été vérifiées.

L'analyse des offres a été réalisée par Annemasse Agglo (Direction de la gestion des déchets) conformément aux dispositions du règlement de consultation.

Pour le lot n°1 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	35 points
2-Valeur technique	29 points
3-Délai	10 points
4-Service après-vente	10 points
5-Environnement	16 points

Pour le lot n°2:

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45 points
2-Valeur technique	29 points
3-Délai de livraison	10 points
4-Environnement	16 points

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres réunie le 17 octobre 2023.

Sur la base de ces éléments, la commission a décidé de suivre les propositions de classement et en conséquence d'attribuer les marchés comme suit :

Désignation du lot	Nom de l'attributaire	Montant maximum de commande HT	Montant estimatif offre HT
Lot n°01 - Fourniture, livraison, installation et maintenance d'abri-bacs	V3C ENVIRONNEMENT	300 000,00 €	122 042,30 €
Lot n°02 - Fourniture et livraison de bioseaux et de sacs kraft	SOLUBIO	130 000,00 €	62 282,00 €

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les accords-cadres tels qu'attribués par la Commission d'Appel d'Offres et dans les conditions détaillées ci-dessus ;

D'IMPUTER les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet aux articles 611, 2158, 6288, 60632, 60636, et 61558 du Budget Ordures Ménagères, antenne COM35.

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le - 9 NOV. 2023

ID : 074-200011773-20231107-BC_2023_0094-DE

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Julie MARAUX

Date de signature : 07/11/2023

Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN

Date de signature : 08/11/2023

Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

